

25. Établissement des recommandations de santé publique											
Stade élémentaire			Stade intermédiaire			Stade avancé			Avant-garde		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Orientation stratégique	L'INSP établit sur demande des recommandations fondées sur les données probantes. Il n'établit pas de recommandations de sa propre initiative.		L'INSP répond aux demandes de recommandations sur les politiques et programmes, et en formule parfois de sa propre initiative.			L'INSP met au point des recommandations fondées sur les données probantes à propos des thèmes prioritaires, de sa propre initiative aussi bien qu'en réponse aux demandes du Ministère de la Santé et d'autres acteurs.			L'INSP effectue des analyses de contexte et demande activement l'avis des décideurs et des autres acteurs pour prendre des décisions stratégiques sur le choix des problèmes à traiter et sur la manière de les traiter.		
Systemes	Différents groupes ou membres du personnel élaborent et rédigent des recommandations suivant leurs propres méthodes, qui incluent rarement un examen systématique des données disponibles ou une évaluation structurée de la qualité des informations.		L'INSP sait reconnaître les problèmes nécessitant des recommandations fondées sur les données probantes et trouver les informations adéquates à utiliser. L'INSP a quelques outils (stratégies de recherche documentaire, modèles de documents d'orientation, etc.) qui sont utilisés de façon intermittente.			L'INSP a plusieurs outils pour faciliter la mise au point des recommandations, notamment des POS pour les analyses documentaires, des guides sur les types d'informations à prendre en compte dans la formulation des recommandations et des modèles de documents d'orientation.			Les méthodes et outils utilisés par l'INSP pour présenter les données probantes et les recommandations servent de modèles pour d'autres organisations dans le monde entier. Cela inclut des systèmes pour s'assurer le concours de comités d'experts externes et de comités consultatifs officiels pour certains sujets.		
Ressources	L'INSP a peu de ressources pour l'aider à recenser les informations importantes (manque d'ordinateurs et d'accès à Internet et aux livres, revues et autres sources). Il n'a pas de personnel spécialisé ayant l'expérience de la mise au point des recommandations de santé publique.		L'INSP a accès à la plupart des publications scientifiques en ligne et des recommandations des autres organisations. Lorsqu'il collabore avec d'autres groupes, l'INSP a souvent accès à des spécialistes expérimentés (par exemple des économistes).			L'INSP consulte un large éventail de sources de données pour la mise au point de ses recommandations. L'effectif de l'INSP compte des spécialistes en sciences de l'information, en économie, etc., mais pas assez pour répondre aux besoins de toutes ses unités. En conséquence, les recommandations n'abordent pas certains problèmes, comme celui des coûts. L'INSP réunit des comités d'experts pour les questions les plus médiatisées, comme celle des vaccinations.			L'INSP a assez de personnel spécialisé (en sciences de l'information, économie, etc.) pour promouvoir les recommandations fondées sur les données probantes dans toute l'organisation. L'INSP a des ressources pour évaluer, et éventuellement acquérir, de nouvelles sources de données (telles que des ensembles de données commercialisés). L'INSP organise souvent des réunions avec des experts externes.		
Qualité	Les synthèses de données sont plutôt simplistes et utilisent peu de types d'informations. L'adaptation aux réalités locales est limitée.		Les synthèses d'informations incluent souvent des données locales (notamment celles recueillies par l'INSP) en plus des informations provenant des méta-analyses, études et autres travaux réalisés hors de l'INSP. Certains documents de recommandations sont de haute tenue (souvent lorsqu'ils sont réalisés avec des partenaires), mais d'autres manquent de qualité.			Les recommandations de l'INSP se fondent sur une évaluation complète et approfondie des informations et sont de grande qualité. Cependant, l'INSP est souvent incapable d'obtenir ou d'utiliser des données sur les sous-populations ou sur d'autres sujets, ce qui réduit l'utilité des recommandations pour certains acteurs ou domaines.			L'INSP améliore constamment la qualité et le champ de ses recommandations en y incorporant de nouvelles sources de données et méthodes d'analyse. Les recommandations tiennent toujours compte des réalités locales. Cependant, la qualité et la présentation des recommandations de l'INSP font que plusieurs d'entre elles sont adoptées par d'autres organisations dans le monde entier.		
Collaboration	Les décideurs et les autres acteurs contribuent peu à l'élaboration des recommandations de l'INSP. L'INSP partage ses résultats avec les acteurs qui en font la demande ou selon les relations personnelles.		L'INSP collabore avec les décideurs et les autres acteurs à la mise au point de recommandations sur certains sujets. Pour d'autres recommandations, sa collaboration avec les autres acteurs est limitée. Certaines recommandations sont largement partagées.			Les décideurs et autres acteurs donnent régulièrement leur avis à l'INSP à propos des priorités pour les recommandations fondées sur les données probantes, et celui-ci veille à leur donner accès aux résultats. Il communique ses résultats sur son site Web et par d'autres moyens.			L'INSP demande activement l'avis des différents acteurs pour guider la mise au point de ses recommandations. L'INSP maintient le dialogue au fur et à mesure du déroulement des programmes pour que les résultats aient plus de chances d'être utilisés. Les recommandations sont largement diffusées selon différentes méthodes.		
Impact	L'INSP n'élabore pas souvent des recommandations fondées sur les données probantes. Son impact sur la prise de décision politique et programmatique est minime.		L'INSP peut donner des exemples dans lesquels ses synthèses d'informations et les recommandations résultantes ont eu un effet sur les politiques et programmes.			Les décideurs s'en remettent souvent aux recommandations de l'INSP pour guider les politiques et programmes.			Les recommandations de l'INSP ont un impact majeur sur les politiques et programmes du Ministère de la Santé et de plusieurs autres organisations.		